



## Historique du SIEHG

Un Arrêté préfectoral du 18/01/1946 autorise les Communes de Bouloc, Bruguières, Castelnaud, Saint-Jory, Saint-Rustice, Saint-Sauveur et Grenade pour le hameau de Saint-Caprais, à constituer un syndicat pour l'étude d'un projet commun d'alimentation en eau potable.

Les Communes de Bouloc, Bruguières, Castelnaud, Saint-Jory Saint-Rustice, Saint-Sauveur et Saint-Caprais, primitivement groupées en syndicat, sont autorisées par Arrêté préfectoral du 30 août 1949 à former un syndicat définitif en vue de la construction et de l'exploitation de leur réseau d'alimentation en eau potable. Le groupement prend alors le nom de Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Saint Jory – Castelnaud d'Estrétefonds. Son siège social est fixé à la Mairie de Saint-Jory. La durée du Syndicat est illimitée.

Un Arrêté préfectoral du 31 octobre 1951 autorise l'adhésion au Syndicat des Communes de Cépet, Gargas et Vacquiers.

Les travaux débutent alors et permettent de constituer rapidement l'ossature de notre Syndicat.

A partir de 1962, des problèmes de débit apparaissent car il n'y a pas de surélévation. Ce qui conduit en 1968 à la construction des réservoirs surélevés de Castelnaud et Saint Sauveur. [lire la suite](#)